

# Évitez les chutes...

## Voici les faits!

**Les chutes sont la principale cause de blessures mortelles chez les aînés** canadiens et sont responsables de plus de la moitié de toutes les blessures qu'ils subissent.

**Le risque de chute est le facteur le plus facile** à contrôler chez les aînés canadiens.

- Chaque année, environ 30% des aînés canadiens vivant dans la communauté font au moins une chute.  
(O'Loughlin, J.L. et al. 1993. Incidence of and risk factors for falls and injurious falls among the community-dwelling elderly. *American Journal of Epidemiology*, 137 (3), p. 342-354.)
- Les chutes chez les personnes âgées entraînent une perte d'autonomie. En 1998-99, on a rapporté 68 897 hospitalisations liées à des blessures chez les aînés, soit 35% de toute les admissions liées à des blessures. Les aînés sont donc plus susceptibles que tout autre groupe d'âge d'être hospitalisés à cause de blessures résultant d'une chute. En fait, 56% de toutes les admissions liées aux chutes concernaient des personnes de plus de 65 ans.  
(Institut canadien d'information sur la santé. *Rapports du Registre national des traumatismes sur les hospitalisations à la suite de blessures: données 1998-1999*. Ottawa : l'Institut, 2001.)
- En 1997, les chutes représentaient 20% de l'ensemble des décès survenus à la suite de blessures chez les aînés.  
(Compilation par la Section des blessures, Division de la surveillance de la santé et de l'épidémiologie, CDSH, DGSPSP, Santé Canada. Analyse des données de décès (1997) de Statistique Canada.)
- Près de la moitié des blessures que subissent les aînés se produisent à la maison. Les éléments architecturaux des immeubles, par exemple les planchers, les escaliers et les marches, sont tenus responsables des blessures plus souvent que n'importe quel produit domestique.  
(Compilation par la Section des blessures, Santé Canada. Injuries associated with falls in seniors. Données sommaires pour 1997). (*Identification of consumer products causing injury and death to seniors*. Rapport final soumis à Santé Canada par Valerie Howe, Prospect Consulting, mars 1996.)

- Le taux de décès liés aux blessures augmente considérablement avec l'âge. En 1997, il représentait 51,6 décès par 100 000 personnes dans le groupe des 65-74 ans. Chez les plus de 85 ans, le taux sélevait à 455,6 décès. (*Statistics and trends*. Préparé pour la Conférence canadienne sur le contrôle et la prévention des blessures, par le Alberta Centre for Injury Control and Research, 2000.)
- Les aînés qui font des chutes risquent davantage l'institutionnalisation en permanence. Selon une étude, cette probabilité serait trois fois plus grande chez les aînés qui chutent. (Wilkins, K. Chutes, gens âgés et recours aux services de santé. *Rapports sur la santé*. 10 (4) 1999. Statistique Canada.)
- Les statistiques révèlent qu'en un an (entre juin 1996 et juin 1997) 37% des anciens combattants ont fait une chute ou plus. 75% de ceux de plus de 75 ans ont subi une blessure résultant d'une chute. Quant à ce groupe d'aînés plus âgés, ils tendent à subir des blessures plus sérieuses, telles que la perte de conscience, des entorses et des fractures. (Compilation par Micheline Charest, Coordonnatrice, Planification et négociations, Anciens Combattants Canada, à partir de *l'Enquête auprès des besoins de soins d'anciens combattants* (Tableau HS7A) de Statistique Canada. N<sup>o</sup> de cat. 89-554-XPE.)
- On estime qu'environ 40% des hospitalisations survenues à la suite d'une chute chez les aînés sont dues à une fracture de la hanche. Cette fracture représente la blessure la plus fréquente causée par les chutes chez les aînés. On prévoit que le nombre de cas augmentera chaque année, passant de 23 375 cas en 1993 à 88 214 en l'an 2041. (The Hygeia Group. *The economic burden of unintentional injury in Canada*. Smartrisk, 1998.)
- On a évalué à 2,4 milliards de dollars par année les coûts directs en soins de santé occasionnés par les blessures subies à la suite de chutes. Les soins aux aînés blessés lors d'une chute représentent 41% de ces coûts, soit 1 milliard de dollars. (The Hygeia Group. *The economic burden of unintentional injury in Canada*. Smartrisk, 1998.)

*Nous vous invitons à photocopier ce feuillet librement!*